



## Prison d'ANEHO Prison de VOGAN

lundi 7 décembre 7h...

lundi 7 décembre 7h...

### Richard Sedillot

Membre d'Honneur de la FNUJA  
UJA de Rouen

### Anna-Karin Faccendini

Présidente de la délégation Afrique  
UJA de Nice



**Anna-Karin :** Nous sommes arrivés dans cette petite ville dimanche soir après une réunion à l'Ordre des avocats de Lomé au terme de laquelle 5 groupes ont été formés et répartis entre les juridictions de VOGAN, TSEVIE, ANEHO, TABLIGBO et LOME... Les anciens, noyaux durs de la VDJ, Richard Sedillot, Claudia Gnagneri, Joseph Djogbenou et moi-même, sommes séparés et accompagnons chaque nouveau venu : confrères de l'AIJA du Luxembourg (Joao Nuno Soares Pereira) et de la Suisse (Sandra Von Salis), mais également confrères de Liège (Ingrid Mertens et Estelle Berthe et du Burkina Faso (Dieudonné Bonkougou).

**Richard Sedillot :** *Cette année la Caravane est véritablement internationale.*

**A.-K. :** Ce sera leur baptême de feu après une formation ou plutôt un débriefing express. La plus grande qualité requise dans ce type de mission est : la capacité d'adaptation et fort heureusement ils l'ont tous ! Nous leur avons confié les quelques documents en notre possession (code pénal et procédure pénale togolais) et notre expérience... Nous avons tenté de répondre à leurs nombreuses questions :

- non, nous ne savons pas combien de personnes nous allons défendre,
  - non, nous n'avons pas encore les dossiers en copie,
  - non, nous ignorons le nombre de détenus dans chaque prison.
- Oui, nos confrères togolais seront à nos côtés et nous leurs conseillons vivement de travailler les dossiers avec eux ; leurs compétences étant indispensables à la réussite de cette nouvelle caravane.

Nous tentons de les rassurer : nous en saurons un peu plus à l'issue de la réunion à l'Ordre, quoi que... Réunion il y a, assez chaotique il faut l'avouer ; répartition il y a, mais si les plus chanceux obtiennent la copie de quelques dossiers, pour les autres...on verra demain directement à l'audience. Et pour voir les détenus ? Rendez-vous demain matin dans vos prisons respectives à ... 7h !! Joao, Darius, Claude, Joseph (3 confrères togolais) et moi sommes donc à 7h devant la prison... Nous avons passé la soirée avec les bénévoles de Prisonniers Sans Frontières (PRSF), association avec laquelle nous sommes en contact depuis plusieurs semaines. Ils ont tenté de sélectionner les cas les plus « urgents », travail considérable et ce d'autant que ces courageux bénévoles n'ont aucune formation juridique et donc leurs critères de sélection ne sont pas forcément les mêmes que les nôtres... Ils nous apprennent entre autre que l'audience n'est manifestement pas lundi mais mardi... Confirmation après un coup de fil sur le portable du Président de la juridiction dimanche soir à 22h... (informations et contre informations, le lot de nos missions...). Cela nous laissera le temps de rencontrer les détenus.

Discussions et préparation des dossiers jusque tard dans la nuit avant de retrouver nos petites chambres dans l'hôtel Phénix...10 euros la nuit, pas de draps, ni de serviettes...(Ai-je le droit de dire que le Mercure de Lomé me manque un peu ???) et ce d'autant que, détail non négligeable, Air France a égaré mes bagages...) nuit courte et réveil aux aurores, un peu fatiguée mais d'attaque pour cette semaine de travail !

**R.S. :** *Mon équipe est, quant à elle, basée à ANEHO. L'hôtel semble un peu moins inconfortable que celui d'Anna, encore que si je*



branche la climatisation, j'ai l'impression qu'un DC10 tente désespérément de décoller de ma chambre. Les quelques dossiers en notre possession sont vite analysés : un ou deux PV rapidement lus. Il faudra rechercher demain dans les locaux de la prison les détenus dont les dossiers sont les plus délicats, ceux qui attendent d'être jugés depuis des mois.

**A.-K. :** 7h du matin, prison de VOGAN, rencontre avec le régisseur, particulièrement diligent, et le personnel informé de notre arrivée, ils sont très heureux de notre venue et nous présentent aux détenus. Immédiatement, et avant même que je ne leur explique pourquoi nous sommes là, ils entament des chants bibliques émouvants pour remercier Dieu de nous avoir envoyés les rencontrer...

**R.S. :** Je demande à visiter la prison. Les conditions de détention sont évidemment extrêmement pénibles. Les cellules sont collectives, les détenus dorment sur des nattes, entassés, les conditions d'hygiène sont déplorables, la nourriture fait défaut. Nous visitons également l'infirmerie... pour constater qu'elle est vide ; aucun médecin ne visite les prisonniers, aucun remède n'est disponible. Puisque Noël approche, nous proposons au régisseur de financer un « repas de fête » : riz, poisson, jus de fruits. La subvention de la Fédé nous permet de faire cette surprise aux détenus.

**A.-K. :** Sans nous consulter nous aurons la même attention pour améliorer un peu leur quotidien.

Après quelques mots d'explications, les consultations s'organisent : une pièce de 15 m<sup>2</sup>, quelques tables et chaises, nous sommes 5 avocats, plus 5 traducteurs détenus, plus...nos clients, il fait plus de 35 degrés... Notre objectif : rencontrer les 335 détenus avant notre départ, dans 2 jours !

Il faut être efficace : en priorité les dossiers à plaider, puis les femmes et mineurs, puis les prévenus sélectionnés par PRSF, les détenus de longue date ou souffrants, et les autres... Nous remplissons nos fiches, essayons d'apporter un conseil, un réconfort à ceux qui sont oubliés de tous, à ceux qui n'ont jamais vu d'avocat, conscients que nous ne pourrions pas tous les défendre et que notre mission ne sera peut être qu'une goutte d'eau dans l'océan de l'Injustice...

**R.S. :** Il est parfois difficile de s'entendre. Les cris des gardiens appelant les détenus qui souhaitent nous rencontrer nous obligent

à parler encore plus fort. Et puis il y a les détenus malades, ceux qui nous expliquent qu'ils ne reçoivent aucun soin, malgré leur infirmité, la tuberculose qui sévit encore, les crises de paludisme. Peut être faudra-t-il revenir un jour avec un médecin dans cette prison oubliée des hommes.

**A.-K. :** J'accueille une jeune femme de 22 ans sur le lit de l'infirmerie qui me fait office de parloir, elle est là depuis 5 mois pour infanticide... Je sais qu'elle ne fait pas partie des dossiers que nous plaiderons alors je tente de la réconforter et de comprendre son geste... après de longues minutes de silence, elle me raconte son crime : elle a amené son enfant de 7 mois dans le champ, elle l'a frappé sur la tête et puis...elle a coupé son pied et l'a mangé avant de couper la tête pour la mettre dans la marmite et la manger... Je m'entends lui répondre : « Donc vous aviez faim !?! »... Nous signalerons son cas au juge d'instruction en précisant qu'il nous semble que cette jeune femme relève d'un traitement psychiatrique, il nous explique gentiment qu'il vient de la faire séjourner à l'hôpital psy de la ville et qu'elle est revenue...enceinte ! Dont acte !

**R.S. :** Les entretiens se poursuivent, dans la chaleur et le bruit, on aimerait consacrer à chaque détenu le temps que son dossier exige, on aimerait tant pouvoir lui dire qu'il va sortir de cet enfer. On sait pourtant que nombreux sont ceux qui attendront encore longtemps une mise en liberté, et ce alors même que les faits qui leur sont reprochés ne semblent pas justifier un tel traitement. Il ne nous faut pourtant jamais oublier le contexte africain et comprendre qu'un vol de chèvre peut avoir des conséquences dramatiques sur la survie de toute une famille...

**A.-K. :** C'est une journée non stop, interrompue uniquement par nos visites protocolaires aux magistrats en vue de notre audience du lendemain. La nuit tombée nous devons quitter la prison (qui n'a pas d'électricité) pour notre hôtel à 20 m de là. Le lendemain, le Procureur acceptera de nous recevoir, de libérer ceux qui sont en détention arbitraire parce que l'on a oublié de leur rédiger un mandat ou que l'infraction ne prévoit pas de peine d'emprisonnement, il nous renseignera sur d'autres, et surtout acceptera d'audier d'autres dossiers pour que nos confrères togolais puissent revenir les défendre et tenter de nouvelles libérations.



## DOSSIER DROITS DE L'HOMME

**R.S. :** Certains dossiers semblent avoir été perdus par la juridiction. L'embarras des juges est perceptible. Il faut alors les convaincre que la gravité des faits supposés ne saurait justifier un maintien en détention puisque ces faits ne pourront jamais être jugés, faute de dossier.

**A.-K. :** L'audience : une quinzaine de dossiers sera plaidée ce jour, c'est trop peu et nous le regrettons mais nous ne sommes malheureusement pas maîtres du rôle... Nous obtenons la libération de presque tous les détenus en couvrant les peines ou en obtenant des relaxes. Le Procureur joue le jeu du contradictoire, le Président est attentif. L'audience se finira à 17h sans suspension, elle se déroulera avec son lot de surprises : une partie civile féticheuse vaudou qui refusera de rentrer dans la salle parce que sa religion lui interdit d'être en présence de gens habillés... La quasi-totalité de l'audience se déroule en langue locale et l'interprète traduit une affaire sur deux, nous avons parfois du mal à suivre ! Nos jeunes confrères togolais qui, tout comme nous, interviennent bénévolement, alors que leur rétrocession leur permet tout juste de subvenir à leurs besoins, ne ménagent pas leur peine, enchaînant dossiers, nullités, irrecevabilités.

**R.S. :** Le tribunal siège, à Aneho, sous un auvent, aucun mur ne ferme la salle d'audience de sorte que la chaleur est supportable. Je plaide devant un juge courtois et attentif, manifestement heureux de l'intervention d'avocats. Celui qui présidera demain sera malheureusement beaucoup moins sensible aux arguments de la défense.

**A.-K. :** De retour à la prison, nous sommes accueillis par des chants de joie et nous partageons pendant quelques minutes les danses et chants religieux de nos clients d'un jour... leur témoignage ému est le plus beau des honoraires ! Le lendemain nous devons repartir pour TSEVIE et recommencer : consultation des détenus, visites de magistrats, préparations de dossiers, dépôts de demande de mise en liberté... Les questions et remises en question nous taraudent, quels sont les dossiers les plus importants, les plus urgents ?

**R.S. :** Je réalise avec bonheur que nous sommes plus organisés, plus rapides, plus efficaces encore que l'année dernière. On aimerait tant qu'ils soient toujours plus nombreux à quitter la prison.

**A.-K. :** Nous voilà partis avec notre minibus, toute l'équipe de la VDJ assise le Bureau de Mme Colette juge d'instruction, nous repartons avec une vingtaine de dossiers sous le bras, il nous faut une salle, nous n'en avons pas, nous nous installons dans notre bus transformé pour l'occasion en véritable cabinet d'avocat. Richard épiluche les dossiers, Joao vérifie les textes, Claudia me dicte les demandes de mis en liberté que je tape sur mon ordinateur portable ( qui seront imprimés sur l'imprimante portable dans laquelle nous avons eu raison d'investir), Dieudonné trouve une nouvelle nullité, Estelle une requalification, Darius une détention arbitraire ! Nous travaillons sans relâche, harcelons le Procureur, le Juge d'Instruction, les greffiers, nous cherchons la voie, la voie de la Justice....

Je ne sais pas si nous l'avons trouvé mais nous nous en sommes approchés.

**R.S. :** Près de 80 personnes ont été défendues et toutes ou presque ont recouvré la liberté, plus de 600 détenus ont été visités, une vingtaine de demandes de mise en liberté ont été déposées, en raison notamment du non respect des délais de détention.

**A.-K. et R.S. :** Des dons en nourriture et savons ont été faits à toutes les prisons, une convention de partenariat sera signée prochainement avec PRSF et une formation juridique sera dispensée aux bénévoles par la VDJ. A la CIB la Caravane des Droits de l'Homme est de toutes les conversations et de nombreux pays sollicitent son aide. Au TOGO pour la première fois le Président de la République a annoncé la création d'un fond d'aide juridictionnelle dont l'organisation a été déléguée au Barreau du TOGO.

Tout cela nous vous le devons alors : merci à toute l'équipe de la VDJ et notamment aux nouveaux venus qui n'ont pas ménagé leur peine, merci à notre Bâtonnier à tous Alexis Aquereruru pour son dévouement et merci à Ji Benoit Afangbedji pour l'organisation de la caravane, enfin et surtout merci une nouvelle fois à nos adhérents et nos bailleurs de fond pour leur aide et leur soutien : avant tout la FNUJA, l'AIJA, les barreaux de Nice, Rouen, Marseille, Liège.

De nombreux pays ont sollicité la Voie de la Justice pour organiser des caravanes, nous avons et ils ont donc besoin plus que jamais de votre soutien : [www.lavoiedelajustice.org](http://www.lavoiedelajustice.org)

